



Protégez votre enfant tout en construisant un projet de générosité qui vous ressemble.

Le Fonds de dotation de l'Adapeila est habilité à recevoir des dons, donations, assurances-vie et legs en étant exonéré de droits de succession et de mutation.

L'intégralité de votre acte de générosité bénéficie aux personnes en situation de handicap accompagnées par **l'Adapeila**.

**100 % pour
le Handicap**



Choisissez les modalités qui vous correspondent.
Nous sommes à votre écoute pour vous accompagner avec discrétion et confiance dans cette démarche solidaire.



**POUR QUE CHACUN #existe
DANS UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE**



Soutenez durablement les actions de l'Adapeila dans un cadre sécurisé et respectueux de vos volontés

- ➔ Réalisez une **donation** de votre vivant et contribuez directement à améliorer le quotidien des personnes accompagnées par l'Adapeila.
- ➔ Désignez le Fonds de dotation comme bénéficiaire de votre **assurance-vie** pour faire vivre vos valeurs de solidarité au-delà du présent.
- ➔ Faites un **legs** au Fonds de dotation et soutenez durablement des projets en faveur des personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter
Noémie Laguste,
Responsable du fonds de dotation
06.59.67.43.36
agiresemble@adapeila.fr



Le Fonds de dotation de l'Adapeila Handicap Agir Ensemble est habilité à recevoir des dons, donations, assurances-vie et legs en étant exonéré de droits de succession et de mutation.

